



**COMMUNIQUE N° 028 /C/PAK/DG/DAME-DMA/2023 DU 10 MARS 2023**  
**PORTANT ADDITIF N° 02 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/PAK/CIPM/2023 DU 30 JANVIER 2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE TRANCHE DE TERRAIN DANS LE DOMAINE PORTUAIRE DE KRIBI.**

**MAITRE D'OUVRAGE** : Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi.  
**COMMISSION DE PASSATION** : Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)	
AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTÔT
<b>1.4</b> Conférence préalable à l'établissement des propositions : non	<b>1.4</b> Conférence préalable à l'établissement des propositions : oui
<b>4.3 B. Volume 1: Le dossier administratif</b> contiendra les pièces suivantes : a. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée au tarif en vigueur, datée et signée ; b. L'accord de groupement, le cas échéant; c. Le pouvoir de signature le cas échéant ; d. Une attestation de non-faillite établie par l'Autorité Compétente datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ; e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un organisme financier ou une banque agréée par le ministère des Finances du Cameroun ; f. La quittance d'achat du dossier d'appel	<b>4.3 B. Volume 1: Le dossier administratif</b> contiendra les pièces suivantes : a. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée au tarif en vigueur, datée et signée ; b. L'accord de groupement, le cas échéant; c. Le pouvoir de signature le cas échéant ; d. Une attestation de non-faillite établie par l'Autorité Compétente datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ; e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un organisme financier ou une banque agréée par le ministère des Finances du Cameroun ; f. La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres g. La caution de soumission <b>timbrée au tarif en vigueur</b> (suivant modèle joint) <b>et</b> d'un



<p>d'offres</p> <p>g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de six millions (6 000 000) FCFA.</p> <p>h. Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;</p> <p>i. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;</p> <p>j. Une attestation délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois.</p> <p><b>NB : En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e, f et g étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.</b></p>	<p>montant de <i>six millions cinq cent mille (6 500 000) FCFA.</i></p> <p>h. Une attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;</p> <p>i. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;</p> <p>j. Une attestation délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois.</p> <p><b>NB : En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e, f et g étant uniquement présentées par le mandataire du groupement. La pièce g devra alors mentionner toutes les entreprises du groupement.</b></p>
<p><b>4.3 B. Volume 2 :</b> Le dossier technique contiendra toutes les pièces suivantes : « ... i. La capacité financière et la solvabilité du soumissionnaire délivrées par une banque ou accès à une ligne de crédit ; ... »</p>	<p><b>4.3 B. Volume 2 :</b> Le dossier technique contiendra toutes les pièces suivantes : « ... i. La capacité financière du soumissionnaire délivrée par une banque ou accès à une ligne de crédit ; ... »</p>
<b>PIECE N°5 : PROPOSITION FINANCIERE : TABLEAUX TYPES</b>	
<b>AU LIEU DE LIRE</b>	<b>LIRE PLUTÔT</b>
5.A. Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	5.I. Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
5.A. Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif	5.J. Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif



## CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (CBPU)

### AU LIEU DE LIRE

N°	DESIGNATION	...
1.0	Installations du consultant sur le chantier...	
1.1	Ingénieur Chef de Mission...	
1.2	Ingénieur Géotechnicien...	
1.3	Ingénieur Topographe...	
1.4	Responsable Administratif et financier...	
1.5	Expert Environnementaliste...	
1.6	Ingénieur Terrassement...	
1.7	Technicien supérieur géotechnicien...	
1.8	Technicien supérieur topographe...	
1.9	Hydrologue...	
1.10	Gardiens...	
1.11	Chauffeurs...	
1.12	Secrétaire / comptable...	
1.13	Aides topographes...	
1.14	Mancœuvres...	
1.15	Laborantins...	
1.16	Techniciens surveillant de chantier...	
1.17	Fonctionnement de la mission...	
1.18	Essais spéciaux / experts ponctuels...	
1.19	Réalisation d'un film vidéo...	
1.21	Visite Trimestrielle pendant la période de garantie...	
1.22	Visite de réception définitive...	

### LIRE PLUTÔT

N°	DESIGNATION	...
101	Installations du consultant sur le chantier...	
102	Ingénieur Chef de Mission...	
103	Ingénieur Géotechnicien...	
104	Ingénieur Topographe...	
105	Assistant Administratif et financier...	
106	Expert Environnementaliste...	
107	Ingénieur Terrassement...	
108	Technicien supérieur géotechnicien...	
109	Technicien supérieur topographe...	
110	Hydrologue...	
111	Gardiens...	
112	Chauffeurs...	
113	Secrétaire / comptable...	
114	Aides topographes...	
115	Mancœuvres...	
116	Laborantins...	
117	Techniciens surveillant de chantier...	
118	Fonctionnement de la mission...	
119	Essais spéciaux / experts ponctuels...	
120	Réalisation d'un film vidéo...	
121	Visite Trimestrielle pendant la période de garantie...	
122	Visite de réception définitive...	

**103 Ingénieur Géotechnicien :** Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Ingénieur Géotechnicien, et à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts, les frais de direction et de gestion les bénéfices et aléas et toutes sujétions y relatives.

Ce prix est rémunéré au temps de **présence effective sur le site des travaux** et est fractionnables au trentième.

**NB :** personnel issu de l'équipe du co-traitant qui devra un laboratoire géotechnique agréé.

L'unité est homme/ mois

....prix en lettres).... FCFA HT (en chiffres)

**103 Ingénieur Géotechnicien :** Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité de l'Ingénieur Géotechnicien, et à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts, les frais de direction et de gestion les bénéfices et aléas et toutes sujétions y relatives.

Ce prix est rémunéré au temps de **présence effective sur le site des travaux** et est fractionnables au trentième.

L'unité est homme/ mois

....prix en lettres).... FCFA HT (en chiffres)



<p><b>108 Technicien supérieur géotechnicien</b> : Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité du technicien supérieur géotechnicien, et à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts, les frais de direction et de gestion les bénéfiques et aléas et toutes sujétions y relatives.</p> <p>Ce prix est rémunéré au temps de <b>présence effective sur le site des travaux</b> et est fractionnables au trentième.</p> <p><i><b>NB</b> : personnel issu de l'équipe du co-traitant qui devra un laboratoire géotechnique agréé.</i></p> <p>L'unité est homme/ mois</p> <p>....prix en lettres).... FCFA HT (en chiffres)</p>	<p><b>108 Technicien supérieur géotechnicien</b> : Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité du technicien supérieur géotechnicien, et à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts, les frais de direction et de gestion les bénéfiques et aléas et toutes sujétions y relatives.</p> <p>Ce prix est rémunéré au temps de <b>présence effective sur le site des travaux</b> et est fractionnables au trentième.</p> <p>L'unité est homme/ mois</p> <p>....prix en lettres).... FCFA HT (en chiffres)</p>
<p><b>116 Laborantins</b> : Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité des laborantins, et à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts, les frais de direction et de gestion les bénéfiques et aléas et toutes sujétions y relatives.</p> <p>Ce prix est rémunéré au temps de <b>présence effective sur le site des travaux</b> et est fractionnables au trentième.</p> <p><i>Il est prévu deux laborantins pour les besoins du projet.</i></p> <p><i><b>NB</b> : personnel issu de l'équipe du co-traitant qui devra un laboratoire géotechnique agréé.</i></p>	<p><b>116 Laborantins</b> : Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité des laborantins, et à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts, les frais de direction et de gestion les bénéfiques et aléas et toutes sujétions y relatives.</p> <p>Ce prix est rémunéré au temps de <b>présence effective sur le site des travaux</b> et est fractionnables au trentième.</p> <p><i>Il est prévu deux laborantins pour les besoins du projet.</i></p> <p>L'unité est homme/ mois</p> <p>....prix en lettres).... FCFA HT (en chiffres)</p>



<p>L'unité est homme/ mois ....prix en lettres).... FCFA HT (en chiffres)</p>	
<p><b>111 Gardiens</b> : Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à la mobilisation sur site d'une société de gardiennage et/ou de gardiens en nombre suffisant, et à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts, les frais de direction et de gestion les bénéfiques et aléas et toutes sujétions y relatives.</p> <p>L'unité est homme/ mois ....prix en lettres).... FCFA HT (en chiffres)</p>	<p><b>111 Gardiens</b> : Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à la mobilisation sur site d'une société de gardiennage et/ou de gardiens en nombre suffisant, et à savoir : les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacements, les frais généraux, les impôts, les frais de direction et de gestion les bénéfiques et aléas et toutes sujétions y relatives.</p> <p><i>Il est prévu trois gardiens pour les besoins du projet.</i></p> <p>L'unité est homme/ mois ....prix en lettres).... FCFA HT (en chiffres)</p>
<p><b>120 Réalisation d'un film vidéo</b> : Ce prix est un forfait fait pour couvrir les frais liés la réalisation d'un film vidéo, conformément aux Indications données dans les TDR. Il comprend la fourniture de tous les équipements nécessaires, les honoraires, les perdiems, les charges sociales, les frais de déplacement des spécialistes à l'intérieur du Cameroun et sur le chantier, les consommables, la production des supports informatiques en qualité et quantité indiquées dans les Termes de Référence TDR, y compris toutes sujétions. Le prestataire sera retenu par le Maitre d'ouvrage à la suite de l'examen de trois demandes de cotation de prestataires habilités à effectuer la mission concernée et proposés par le Consultant. Les sommes déboursées par le Consultant lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives, majorées de 10% pour frais divers suivant les modalités suivantes :</p>	<p><b>120 Réalisation d'un film vidéo</b> : Ce prix est un forfait fait pour couvrir les frais liés à la réalisation d'un film vidéo, conformément aux Indications données dans les TDR. Il comprend la fourniture de tous les équipements nécessaires, les honoraires, les perdiems, les charges sociales, les frais de déplacement des spécialistes à l'intérieur du Cameroun et sur le chantier, les consommables, la production des supports informatiques en qualité et quantité indiquées dans les Termes de Référence TDR, y compris toutes sujétions. Le prestataire sera retenu par le Maitre d'ouvrage à la suite de l'examen de trois demandes de cotation de prestataires habilités à effectuer la mission concernée et proposés par le Consultant. Les sommes déboursées par le Consultant lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives, majorées de 10% pour frais divers suivant les modalités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 35 % à la fin du premier mois du projet, après présentation et validation du film su</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>- 35 % à la fin du premier mois du projet, après présentation et validation du film su l'état initial du projet et des travaux exécutés au cours de ce premier mois ;</li> <li>- 45 % à la réception provisoire des travaux, après validation du film retraçant les travaux exécutés;</li> <li>- 20 % à la fin de la période de garantie, après production et validation du film de synthèse rendant également compte des conditions d'exploitation de l'ouvrage après sa prise de possession par l'Administration</li> </ul> <p>L'unité est Forfait ....prix en lettres).... FCFA HT (en chiffres)</p>	<p>l'état initial du projet et des travaux exécutés au cours de ce premier mois ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 45 % à la réception provisoire des travaux, après validation du film retraçant les travaux exécutés;</li> <li>- 20 % à la fin de la période de garantie, après production et validation du film de synthèse rendant également compte des conditions d'exploitation de l'ouvrage après sa prise de possession par l'Administration</li> </ul> <p>L'unité est <b>Provision d'un montant de dix millions (10 000 000) FCFA TTC</b></p>
--	--

### CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (CDQE)

AU LIEU DE LIRE						LIRE PLUTÔT					
N°	DESCRIPTIONS	U	Qtés	P.U.	P.T.	N°	DESCRIPTION S	U	Qté	P.U.	P.T.
120	Réalisation d'un film vidéo	Fft	1			120	Réalisation d'un film vidéo	Prov	1	10 000 000	10 000 000

### CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)

AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTÔT
<p><b><u>Article 10 : Matériel et personnel du Prestataire</u></b></p> <p>10.1. Toute modification même partielle apportée au projet d'exécution approuvé n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service. En cas de modification, le Prestataire fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.</p> <p>10.2. Toute modification unilatérale apportée au projet d'exécution approuvé en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation</p>	<p><b><u>Article 10 : Matériel et personnel du Prestataire</u></b></p> <p>10.1. Toute modification même partielle apportée au projet d'exécution approuvé n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service. En cas de modification, le Prestataire fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.</p> <p>10.2. Toute modification unilatérale apportée au projet d'exécution approuvé en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 35 ci-dessous ou</p>



du marché tel que visé à l'article 35 ci-dessous ou d'application de pénalités.	d'application de pénalités. 10.3. Les experts du prestataire seront mobilisés par ordre de service signé du Chef Service du marché, et notifié par l'Ingénieur du Marché.
<b>Article 18 : Règlement des prestations</b> 18.1. Les décomptes de la maîtrise d'œuvre devront être corrélés avec les travaux suivis. 18.2. L'attachement sera égal au pourcentage d'avancement des travaux de construction avant le 30 de chaque mois, ce pourcentage sera rattaché aux quantités nécessaires pour le suivi des travaux de terrassement hormis la mobilisation du personnel pour la période de parfait achèvement. 18.3. La rémunération pendant la période de parfait achèvement correspondra à la mobilisation nécessaire au cours de ladite période. . . . 18.6. Décompte d'avance de démarrage : L'avance de démarrage sera accordée sur simple demande adressée au maître d'ouvrage accompagnée de la caution conforme d'avance de démarrage.	<b>Article 18 : Règlement des prestations</b> 18.1. L'attachement sera égal au pourcentage d'avancement des travaux de construction avant le 30 de chaque mois, ce pourcentage sera rattaché aux quantités nécessaires pour le suivi des travaux de terrassement hormis la mobilisation du personnel pour la période de parfait achèvement. 18.2. La rémunération pendant la période de parfait achèvement correspondra à la mobilisation nécessaire au cours de ladite période. . . 18.5. Décompte d'avance de démarrage : L'avance de démarrage sera accordée sur simple demande adressée au maître d'ouvrage accompagnée de la caution conforme d'avance de démarrage.

## LE RESTE SANS CHANGEMENT

Kribi, le 10 MARS 2023

### Ampliations :

- PCA/PAK
- DG/ARMP
- PCIPM/PAK
- CHRONO



*Patrice Melom*